

**Annexe II a**  
**Règlement d'examen**

<b>Spécialité « systèmes électroniques numériques » de brevet d'études professionnelles</b>					
<b>INTITULÉ DES ÉPREUVES</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef</b>	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis C.F.A. ou sections d'apprentissages habilités, Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat Apprentis C.F.A. ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	<b>Durée de l'épreuve ponctuelle</b>
EP1 - Étude d'un système	UP1	4	C.C.F*	Ponctuelle écrite	4 h
EP2 - intervention sur systèmes	UP2	9 (1)	C.C.F	Ponctuelle pratique	8 h (+1h PSE)
EG 1 - Français - Histoire - Géographie - éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 - Mathématiques - Sciences	UG2	4	C.C.F	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	Ponctuelle	

\* Contrôle en cours de formation.  
(1) dont 1 pour P.S.E.